



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 318/2025

A LA SOCIETE CENTRAL MOTORS SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° CAB/MIN-ETAT/ITP/CGPMP/AGM/01/PLN/2025, conclu avec le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics pour un montant total hors taxe dollars américains un million deux cent trente-sept mille deux cent quarante et un, trente-sept centimes (1 237 241,37) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains huit mille six cent soixante, soixante-neuf centimes (8 660,69), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 04/12/2025



Scelu de l'établissement

Me. Claude KAYUMBA MUKI

Directeur Général